

# **COMMUNE DE MARBAIX**



## **EL GAZET'**

## **2016**

*De Septembre à Décembre 2016*



## LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur, Chers amis,

L'année 2016 s'achève et malheureusement, une nouvelle fois, elle a été marquée par des actes terroristes d'une grande cruauté sur le territoire national. Rien ne sera plus comme avant et nous serons obligés de vivre avec cette éternelle angoisse. A tous les niveaux, nous devons nous adapter à cette situation. Au plan communal, j'ai réuni les présidents d'associations pour les informer des dispositions à prendre dans l'organisation de leurs manifestations. Pour les bâtiments communaux et l'accueil du public de nouvelles mesures seront également prises ; je pense notamment pour la sécurité des enfants scolarisés à Marbaix.

L'année budgétaire n'est pas encore achevée mais je puis vous indiquer que le défi de votre conseil municipal de ne pas augmenter les impôts communaux est en passe d'être gagné grâce, notamment, à la renégociation de certains contrats et notre collaboration très étroite avec la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3 CA).

En ma qualité de 1<sup>er</sup> vice-président de la 3 CA en charge des finances et des ressources humaines, le Président, **Mr Alain Poyart**, m'a sollicité pour étudier un scénario de réouverture de la piscine d'Avesnes/Helppe. Celui proposé a reçu un avis favorable du bureau de la 3 CA puis de la conférence des maires et enfin du conseil de communauté. Toutefois le projet, qui ne prévoit aucune augmentation des impôts, repose essentiellement sur le gel de certaines dotations aux communes, une implication de la commune d'Avesnes/Helppe à hauteur de 180.000, 00 € (soit 3 fois moins que le déficit supporté par cette commune ces dernières années) et enfin les subventions de la Région et du département pour les travaux de mise aux normes. Si l'une de ces conditions n'est pas remplie il nous sera difficile de procéder à la réouverture de cet équipement pourtant structurant pour notre territoire.

Après la 4G en téléphonie mobile notre commune va connaître une révolution, dès 2018, par le déploiement de la fibre optique. Vous lirez dans les pages ci-après de plus amples informations. C'est un projet majeur qui, d'une part bouleversera votre quotidien et d'autre part rendra toujours plus attractif notre territoire.

Enfin, je voulais vous signaler que ma situation professionnelle a évolué. Elle me permet de me rendre encore plus disponible pour être à votre écoute et à votre service. N'hésitez pas à me contacter soit à la mairie soit à mon domicile.

----

A l'approche des fêtes de fin d'année, je vous adresse mes vœux les plus sincères de santé, de joie et de réussite dans les projets que vous entreprendrez en 2017.

Joyeux Noël et bonne fin d'année.

Avec toutes mes amitiés.



De septembre à décembre 2016

Votre maire

Damien Ducanchez



REUNIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

# Le Conseil Municipal a délibéré

Réunion du 27 septembre 2016

## AFFILIATION AU CENTRE DE GESTION 59

Monsieur le Maire fait part d'un courrier en date du 05 juillet 2016 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59) relatif à l'affiliation volontaire au CDG59 du Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut au 1er janvier 2017.

A l'unanimité, le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à l'affiliation au Syndicat Mixte du SAGE de l'Escaut au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59) au 1er janvier 2017.

## TARIFS CIMETIERE 2016

Le Maire rappelle les délibérations prises le 09 décembre 1997, le 22 décembre 1998, le 22 février 2000, le 17 décembre 2002, le 01 janvier 2004 et le 30 mars 2010 fixant les tarifs pour les concessions funéraires.

Après la mise en place de frais de droits d'enregistrement par les services fiscaux pour les concessions perpétuelles d'un montant de 25 €.

Monsieur le Maire propose de fixer les nouveaux pour les concessions funéraires.

Après délibération, et par dix voix pour, le Conseil Municipal décide de rajouter les frais de droits d'enregistrement au tarifs actuelle pour le cimetière communal à compter du 01 Octobre 2016 comme suit :

**Concession perpétuelle : 45.00 € le M2 en surface**

Il est à noter que de 1 à 2 personnes : 2 mètres carrés

Il est à noter que de 4 et plus : 4 mètres carrés

- **Frais de droits d'enregistrement pour une concession perpétuelle : 25 €**

**Le prix est à verser en trésorerie d'Avesnes sur Helpe, 1/3 du prix pour la commune et 2/3 du prix pour le CCAS de Marbaix.**

# Le Conseil Municipal a délibéré

Réunion du 27 septembre 2016

## MODIFICATION DES STATUS DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Conseil syndical en sa réunion du 16 juin 2016 a décidé par délibération, la modification des statuts et la consultation des communes membres, conformément à l'article 5211-30 du code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales dans ses articles L.2224-31, L.2224-1, et l'article L.2224-2 alinéa 2 ;

Considérant que l'article L.2224-31 et suivants qui régissent la compétence du S.E.A. Se situent dans le chapitre IV du C.G.C.T relatif aux services publics industriels et commerciaux (S.P.I.C).

Il résulte de ce qui précède que le budget des syndicats compétents en matière de réseaux publics de distribution d'électricité doit être équilibré en recettes et en dépenses. Cet équilibre financier est assuré uniquement, en principe par le produit des redevances des usagers (Article L.2224-1 du C.G.C.T).

Un syndicat chargé du S.P.I.C ne peut bénéficier ni de la contribution des communes associées ni du produit fiscal de remplacement, sauf dans les cas dérogatoires et les conditions fixées par l'article L.2224-2 alinéa 2 du C.G.C.T qui stipule :

- Il est interdit aux communes de prendre en charge des dépenses au titre des services à caractère industriel et commerciaux sauf :
- Lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et en égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

Pour respecter les stipulations du C.G.C.T, il s'avère indispensable de modifier les articles 10 et 11 des statuts du S.E.A.A.

Il est proposé :

**I** – de modifier l'article 10 « recettes et dépenses » en supprimant « Contribution des Membres » et propose la nouvelle rédaction comme suit :

Article 10 « Les recettes du budget du syndicat comprennent » :

- Le revenu de biens meubles ou immeubles,
- Des sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, en échange d'un service rendu,
- Les subventions de l'État, de la Région, du Conseil Départemental,
- Le produit des dons et legs,
- Le produit des taxes versées par les distributeurs d'énergie électrique,
- Le produit des emprunts,
- Les redevances versées par le concessionnaire du réseau,
- La participation des membres aux travaux. Cette participation ne peut être réclamée que dans le cas dérogatoire fixé par l'alinéa 2 de l'article L.2224-2 du C.G.C.T et du Conseil syndical et les Conseils des membres associés.

**II** – De supprimer l'article 11 des statuts intitulés « Contribution et participation des membres ».

# Le Conseil Municipal a délibéré

Réunion du 27 septembre 2016

(suite)

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'adopter la modification des statuts du S.E.A.A telle qu'elle est proposées ci-dessus. Les autres articles restent inchangés.
- Que cette modification soit appliquée à partir du 1er janvier 2017.

Où l'exposé du Maire, le Conseil Municipal

## **APPROUVE**

La modification des statuts du S.E.A.A telle qu'elle est proposée ci-dessus. Les autres articles restent inchangés. Les nouveaux statuts entrent en application à partir du 1er janvier 2017.

## **NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN / COMITES SYNDICAUX DES 17 DECEMBRE 2015 ET 14 JUIN 2016**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,  
Vu la Loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
Vu les dispositions de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,  
Vu la Loi n°2002-276 du 17 février 2002 sur la démocratie de proximité,  
Vu la Loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat »,  
Vu les dispositions de la Loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux Libertés et responsabilités locales,  
Vu la Loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 modifiée de réforme des Collectivités Territoriales,  
Vu la Loi n°2012-281 du 29 février 2012 visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale,  
Vu la Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),  
Vu la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite « Loi Nôtre »,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),  
Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIAN et notamment celui du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire « Eau Potable et Industrielle » et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,  
Vu l'arrêté interdépartementale en date du 31 décembre 2008 portant adhésion au SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence Eau Potable, entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,  
Vu l'arrêté interdépartementale en date du 13 mai 2014 portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN dotant également le Syndicat d'une compétence à la carte supplémentaire « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,  
Vu les délibérations n°39/10a et 40/10b adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 17 décembre 2015 par lesquelles le Syndicat sollicite l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT et PHALEMPIN avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),  
Vu la délibération en date du 19 mai 2016 du Conseil Municipal de la commune de NEUVIREUIL sollicitant son adhésion au

# Le Conseil Municipal a délibéré

Réunion du 27 septembre 2016

(suite)

Vu la délibération en date du 14 avril 2016 du Conseil Municipal de la commune de SAINS-LEZ-MARQUION sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 24 mai 2016 du Conseil Municipal de la commune de VIS-EN-ARTOIS sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu les délibérations n°9/2a, 10/2b, 11/2c adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 14 juin 2016 par lesquelles le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de NEUVIREUIL, SAINS-LEZ-MARQUION et VIS-EN-ARTOIS avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu les délibérations n°12/2d, 13/2e, 14/2f adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 14 juin 2016 par lesquelles le Syndicat sollicite l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BELLONNE, GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT et OISY-LE-VERGER avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération n°15/2g adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 14 juin 2016 par laquelle le Syndicat sollicite l'adhésion au SIDEN-SIAN de la ville de DENAIN avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),

Vu la délibération n°17/2i adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN du syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux pluviales Urbaines »,

Vu la délibération en date du 20 mai 2016 du Conseil Municipal de la commune de COUCY-LES-EPPES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif »,

Vu la délibération du 24 mai 2016 du Conseil Municipal de la commune d'EPPES sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif »,

Vu les délibérations n°18/2j et 19/2k adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 14 juin 2016 par lesquelles le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN des communes de COUCY-LES-EPPES et EPPES avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif »,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

Après avoir délibéré par dix voix pour,

**DECIDE**

**Article 1er :**

**Le Conseil Municipal accepte :**

- **Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de CAMPHIN-EN-CAREMBAULT et PHALEMPIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de NEUVIREUIL, SAINS-LEZ-MARQUION et VIS-EN-ARTOIS (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,**

# Le Conseil Municipal a délibéré

## Réunion du 27 septembre 2016

(suite)

- **Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de BELLONE, GRAINCOURT-LES-HAVRINCOURT et OISY-LE-VERGER (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie »,**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la Ville de DENAIN (Nord) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine),**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Condé (SIARC) (Nord) avec transfert des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines »,**
- **Adhésion au SIDEN-SIAN des communes de COUCY-LES-EPPES et EPPES (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif ».**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n°39/10a et 40/10b adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 17 décembre 2015, dans les délibérations n°9/2a, 10/2b, 11/2c, 12/2d, 13/2e, 14/2f, 15/2g, 17/2i, 18/2j et 19/2k adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 14 juin 2016.

### Article 2 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'État, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

## RENTREE SCOLAIRE ET MISE EN SECURITE DE L'ECOLE

### Rentrée scolaire

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la rentrée scolaire de septembre s'est déroulée dans de bonnes conditions avec les 3 classes pour 61 enfants répartis de la manière suivante :

Cycle 1 : 26 enfants

Cycle 2 : 16 enfants

Cycle 3 : 19 enfants

L'équipe éducative est inchangée autour de Madame Hamaide, directrice.

L'espace détente, après les dégâts des eaux du printemps, est maintenant opérationnel

### Mise en sécurité de l'école

Monsieur le maire porte à la connaissance du conseil que, dans le contexte des récents attentats et de la menace terroriste, les ministres de l'intérieur, de l'éducation nationale et de l'agriculture ont tenu une conférence de presse commune le 24 août 2016 pour rappeler les consignes et les mesures à adopter pour la sécurité des écoles et de leurs abords à la rentrée 2016. Elles font suite à plusieurs textes publiés depuis l'automne 2015 dont dernièrement une instruction du 29 juillet 2016.

Toutes ces instructions ministérielles sont reprises au niveau local par Monsieur le Préfet.



# Le Conseil Municipal a délibéré

## Réunion du 27 septembre 2016

(suite)

La stratégie déployée repose sur trois piliers : Anticiper – Sécuriser – Savoir réagir.

### Analyse de la situation de l'école de Marbaix

Une première visite par un représentant de la gendarmerie désigné par l'Éducation Nationale a eu lieu avec la directrice :

Quels sont les atouts et les points à améliorer :

#### **Atouts**

- L'école se trouve très en retrait de la voirie publique
- L'enceinte de l'école est bien sécurisée – grille, murs ...
- Bonne vision de l'entrée depuis les classes
- Pendant la période scolaire, la grille d'entrée est fermée à clé et toute demande d'entrée doit se faire après un appel téléphonique avec la directrice.
- Existence d'un Plan Particulier de Mise en sûreté de l'école ( PPMS ).
- La garderie et la cantine se trouvent dans la même enceinte (mairie-école). Aucune utilisation des voies publiques -

#### **Points à améliorer**

- Accès à la garderie en dehors de la période scolaire
- Évacuation des enfants en cas de crise grave

Après ce bilan, monsieur le maire informe que 3 exercices de mise en sécurité des enfants, grandeur réelle, auront lieu au cours de cette année scolaire, le premier se déroulant ce lundi 3 octobre.

Dans le but d'anticiper toute crise qui reste toujours possible malgré la configuration de notre école monsieur le maire revient sur les points à améliorer :

**Accès à la garderie en dehors de la période scolaire**, sous la complète responsabilité du maire, soit entre 7 h 30 et 8 h 30 le matin et entre 15 h 45 ( 15 h 30 le vendredi ) et 18 heures le soir. En effet la grille d'accès reste ouverte pour permettre aux parents de déposer ou reprendre leurs enfants à tout moment entre les heures fixées ci-dessus.

Après une large discussion plusieurs hypothèses sont émises par les conseillers à savoir :

- L'installation d'un système d'ouverture électrique de la grille depuis la garderie après un contrôle des entrées par une caméra de surveillance
- L'embauche d'une seconde personne (sous la forme d'un contrat aidé) en charge de l'ouverture de la grille
- Revoir le planning de travail des agents en poste

Monsieur le maire est chargé de l'examen de ces propositions qui seront à nouveau soumises à un prochain conseil.

**Évacuation des enfants en cas de crise grave**. Le PPMS précise, qu'en cas de crise grave, les enfants sont regroupés dans la classe du cycle 3, classe la plus éloignée de l'espace public. L'exercice du 3 octobre 2016 doit préparer ce regroupement. L'inspection par la gendarmerie a mis en évidence l'évacuation des enfants en dehors de l'espace de l'école avec l'absence d'une ouverture arrière.

Monsieur le maire distribue à chaque conseiller un plan masse de l'école afin d'examiner les possibilités de création d'ouverture et permettre une sortie des enfants dans de bonnes conditions.

L'école jouxtant des terrains privés, cette évacuation des enfants ne pourrait se faire qu'au travers des terrains ci-après :

# Le Conseil Municipal a délibéré

## Réunion du 27 septembre 2016

### (suite)

- Parcelle n° 662 appartenant à Mr Régis Bronchain – solution peu envisageable en raison du dénivelé trop important du terrain
- Parcelle n° 383 appartenant à Mr Pascal DELHAYE – solution la plus favorable, terrain plat et liaison directe avec la rue de la Rocaille très éloignée du centre de la commune
- Parcelle n° 353 appartenant à Mr Jean François INION – solution possible mais nécessite de traverser d'autres parcelles.

L'objet de ce projet consisterait à créer une porte occulte dans la clôture en béton qui sépare ces différentes parcelles et qui permettrait l'évacuation des enfants – Cette ouverture ne serait réservée qu'à cet usage exclusif.

D'ors et déjà Mr Pascal Delhaye, propriétaire de la parcelle N° 383 et conseiller municipal fait savoir son opposition à la création de cette ouverture vers sa propriété et la traversée de celle-ci.

Le conseil municipal, après un large débat, décide de revoir la mise en sécurité de l'école et des enfants au cours d'une prochaine réunion.

### ECHANGE DE TERRAIN

Monsieur le Maire énonce la lettre en date du 16 juillet 2016 de Maître Sylvie LACROIX, notaire à Landrecies, qui informe la vente du bien immobilier, sis à Marbaix, 11-13 rue de la Sauette par les consorts LEBOUQC. Préalablement à cette vente se pose le problème d'un échange de terrain entre les consorts LEBOUQC et la commune de Marbaix dans les années 1980, échange rendu nécessaire en raison des travaux routiers sur la rue de la Sauette. Cependant cet échange de terrain n'a jamais été officialisé ni enregistré par les service du cadastres.

Le cabinet de géomètre LEVEQUE et NININ a établi un plan (joint en annexe) qui reprend d'un manière précise l'échange des terrains effectué en 1980. La surface cédée par la commune au consorts LEBOUQC est estimée à 74 m<sup>2</sup> et la surface cédée par les consorts LEBOUQC est de 68 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire distribue à chaque membres du conseil le plan cadastral reprenant cet échange.

Monsieur le Maire évoque qu'il s'est entretenu avec Madame LEBOUQC, Maître Sylvie LACROIX concernant les frais engendrés par cet échange.

D'un commun accord Madame LEBOUQC a accepté de prendre en charge l'ensemble des frais.

Monsieur le Maire demande à son conseil municipal d'officialiser cet échange entre la commune de Marbaix et les consorts LEBOUQC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'échange des terrains entre la commune de Marbaix et les consorts LEBOUQC tels que repris sur le plan.

# Le Conseil Municipal a délibéré

## Réunion du 28 novembre 2016

### MISE EN SECURITE DE L'ECOLE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les points à améliorer concernant la mise en sécurité de l'école qui ont été énumérés lors du passage d'un agent de la gendarmerie.

Monsieur le Maire propose à ses conseillers d'effectuer des travaux pour la mise en sécurité de l'école.

Les modifications comprendront la pose d'un interphone vidéo « Kit Note » (boutons poussoir et caméra) directement relié à la garderie, à la grille d'entrée et à la porte d'accès extérieure (en bois), ce qui permettra à l'agent chargé de la surveillance d'authentifier la personne se présentant à la porte, ensuite la mise en place d'un système d'ouverture électrique de la grille et le changement de la porte d'accès (gâche électrique, pvc ou alu et norme d'accès aux handicapés).

Monsieur le Maire indique que la directrice de l'école, Mme Hamaide Peggy, aura également un bouton poussoir pour l'ouverture de grille d'entrée, ce qui permettra aux agents de pouvoir rester dans la classe et non pas devoir sortir pour ouvrir celle-ci.

Le conseil municipal, par six voix pour, décide d'effectuer les travaux pour la mise en sécurité de l'école.

### DESAFFILIATION DU SDIS AU CENTRE DE GESTION 59

Monsieur le Maire fait part d'un courrier en date du 26 septembre 2016 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59) relatif à la désaffiliation volontaire au CDG59 du Service Départementale d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS).

A l'unanimité, le conseil municipal donne par six voix pour, un avis favorable à la désaffiliation du Service Départementale d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS).

### DEMANDE DE CURAGE DES FOSSES

Monsieur Pouleur, conseiller municipal, évoque le problème de curage des fossés le long de la route de Cartignies.

Après discussion, le conseil municipal décide par six voix pour, de confier ce curage à l'entreprise AUBERT de l'exécution de la tâche nommée ci-dessus.

# Le Conseil Municipal a délibéré

Réunion du 28 novembre 2016

## AFFILIATION DE LA 3CA AU SYNDICAT MIXTE DU POLE METROPOLITAIN DU HAINAUT-CAMBRESIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'adhésion de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois le 30 septembre 2014 à l'association de préfiguration du Pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis, laquelle a mis au point un projet métropolitain autour des axes suivants :

- Inscrire le Hainaut-Cambrésis dans la 3<sup>ème</sup> révolution industrielle :
  - Enseignement supérieur, recherche et innovation : conjuguer, développer et diversifier les savoirs –faire d'excellence
  - Grands projets : organiser les retombées économiques des grands projets d'infrastructure pour amplifier leur impact sur le développement du Hainaut-Cambrésis
  - Numérique : faire du Hainaut-Cambrésis un « territoire numérique »
- Créer une solidarité territoriale autour de convergences métropolitaines :
  - Emploi : accroître la cohérence et la cohésion des dispositifs d'accès à l'emploi sur le territoire
  - Santé : œuvrer pour le développement et l'excellence d'une offre médicale globale
  - Tourisme et culture : tirer le meilleur parti du patrimoine naturel et culturel et des équipements touristiques
- Renforcer l'ouverture et l'attractivité du territoire :
  - Accessibilité : disposer des infrastructures essentielles et performantes pour assurer l'ouverture européenne du Hainaut-Cambrésis et irriguer ses territoires
  - Rayonnement : promouvoir les équipements et événements métropolitains
  - Cadre de vie et dynamique locales : faire de chaque composante du Hainaut-Cambrésis un réel territoire de projet.

Lors de sa réunion du 19 octobre dernier, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois a approuvé la création d'un syndicat mixte du Pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis qui regroupera les communautés d'agglomération de Valenciennes Métropole, de la Porte du Hainaut, de Cambrai et de Maubeuge-Val de Sambre et les communautés de communes du Caudrésis-Catésis, du Pays Solesmois, du Pays de Mormal, du Cœur de l'Avesnois et du Sud Avesnois.

Ce syndicat mixte aura pour fonction de :

- Représenter ses membres auprès de l'Etat et des institutions régionales, nationales et européenne, par exemple dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans stratégiques, des programmes contractuels et participer aux appels à projets ;
- Contribuer à la définition de stratégies communes et à la mise en cohérence de politiques publiques ;
- Animer des dispositifs de coopération entre acteurs ;
- Promouvoir les atouts et l'offre du territoire ;
- Accompagner les collectivités membres par une assistance technique et une ingénierie financière ;
- Mutualiser les pratiques et les ressources et favoriser l'échange de savoir-faire.

# Le Conseil Municipal a délibéré

Réunion du 28 novembre 2016

(suite)

Il pourra le cas échéant contribuer à la coordination de la mise en œuvre des projets relevant de l'intérêt métropolitain par les maîtres d'ouvrages concernés.

Il réalisera son objet dans le respect de l'autonomie et des compétences de ses membres et du principe de spécialité auquel ils sont soumis.

L'organe délibérant du syndicat, dénommé « Conseil Métropolitain, sera composé de 36 délégués titulaires et 36 suppléants, dont 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, cette adhésion ne deviendra définitive qu'après approbation par une majorité qualifiée des conseils municipaux des communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

AUTORISE, par six voix pour, la 3CA à adhérer au Syndicat mixte du Pôle métropolitain du Hainaut-Cambrésis.

## RENOUVELLEMENT CONTRAT CAE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal :

Que Madame SAUVAGE Anabelle est employée par la commune de Marbaix en contrat CAE pour 24H00/sem et ce jusque fin novembre 2016, qu'elle effectue son travail depuis déjà un an en tant qu'assistante aux écoles sur la commune et qu'elle donne toute satisfaction dans son travail.

Qu'il serait souhaitable de renouveler son contrat CAE pour les besoins de l'école concernant l'encadrement des enfants et pour permettre à Mme SAUVAGE de continuer à s'épanouir sur la commune de Marbaix dans ses activités professionnelles diverses.

Monsieur le Maire propose de lui renouveler son contrat CAE à partir du 01/12/2016 et ceci pour 12 mois jusqu'au 30/11/2017

Après délibération, et par six voix pour, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat CAE à compter du 01/12/2016 jusqu'au 30/11/2017 (pour 12 mois avec 24H/sem).

# Le Conseil Municipal a délibéré

Réunion du 28 novembre 2016

## SUBVENTION AU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION CENTRE AVESNOIS (C.L.I.C.)

Monsieur le Maire fait part du courrier en date du 09 novembre 2016 du Centre Local d'Information et de Coordination Centre Avesnois (C.L.I.C) concernant une demande de subvention à hauteur de 190€ (0.40cts /habitants).

Monsieur le Maire expose au Conseil les services que proposent le C.L.I.C en faveur des personnes âgées.

Monsieur le Maire informe également aux conseillers que le Conseil Départemental fourni également les mêmes services.

A l'unanimité, le conseil donne un avis défavorable pour l'attribution d'une subvention au Centre Local d'Information et de Coordination Centre Avesnois (C.L.I.C)



ETAT  
CIVIL

# ETAT CIVIL 2016

## **DECES :**

---



Monsieur CUVELIER Jean-Marie Auguste  
Décédé à Maubeuge, le 27 janvier 2016

Monsieur DUPALE Anthony Noël Jules  
Décédé à Marbaix, le 04 février 2016

Madame JAMES Julie Alix Lina  
Décédée à Marbaix, le 04 février 2016

Madame LALAUX veuve JACQUEMIN Micheline Juliette Ghislaine  
Décédée à Fourmies, le 24 mars 2016

Monsieur MARCEL Louis Albert Oscar  
Décédé à Fourmies, le 03 avril 2016

Monsieur FREHAUT Etienne Julien  
Décédé à Limoges, le 05 mai 2016

Madame TROCLET Irène Thérèse  
Décédée à Avesnes-sur-Helpe, le 17 mai 2016

Madame DELHAYE Lucie  
Décédée à Maubeuge, le 14 août 2016

Madame COUSIN Liliane  
Décédée à Valenciennes, le 11 novembre 2016

Monsieur WAROQUIER Emile  
Décédé à Maubeuge, le 15 novembre 2016

Monsieur LOCOCHE Michel  
Décédé à Maubeuge, le 22 novembre 2016



## **NAISSANCES :**

---



HAINAUT Matthieu Antoine Thierry Frédéric  
Né le 08 avril 2016 à Fourmies  
De HAINAUT Antoine et de MARISSAL Amandine

DESSILY Maëllie Blandine  
Né le 17 mai 2016 à Le Cateau-Cambrésis  
De DESSILY Mathieu et de DEJARDIN Cynthia

PICART GUIHIARE Titouan Loïc Laurent  
Né le 27 juin 2016 à Maubeuge  
De PICART Benjamin et de GUIHAIRE Marie

BON Suzanne Sandrine  
Née le 04 septembre 2016 à Valenciennes  
De BON Alexandre et de DERVAUX Gwenaëlle

DARLY Melvin Mickaël  
Né le 13 septembre 2016 à Fourmies  
De DARLY Mélanie

## **Mariage :**

---



Monsieur DENIMAL Raphaël et Madame BON Delphine  
Mariés le 29 avril 2016 à la Mairie de Pont-sur-Sambre

Monsieur HAINAUT Antoine et Madame MARISSAL Amandine  
Mariés le 04 Juin 2016 à la Mairie de Marbaix

Monsieur PRISSETTE Rodrigue et Madame DEHANNE Audrey  
Mariés le 19 Août 2016 à la Mairie de Berlaimont

## **Mariages qui seront célébrés:**

---

- Monsieur DESSILY Marc et Madame BAIL Edith, le 15 décembre 2016 à la Mairie de Marbaix
- Monsieur HENNECENT Sébastien et Madame CUVELIER Justine, le 31 décembre 2016 à la Mairie de Marbaix



**FETES  
ET  
CEREMONIES**



# **La cérémonie du 11 novembre 2016**



**Le départ du cortège**



**L'hommage aux victimes de guerre**



**En fanfare avec l'Harmonie de Marbaix-Taisnières**



**Les participants au concours  
des maisons fleuries 2016**



NOTRE  
ECOLE

# Les écoliers de Marbaix

## en visite au Centre de Valorisation Energétique (C.V.E) du Maubeuge



Profitant que notre maire est également Président du Syndicat Mixte de l'Arrondissement d'Avesnes (SMIAA), le cycle 3 de notre école (classe de Mr Lepilliez) a pu visiter l'unité d'incinération de nos ordures ménagères (C.V.E) de Maubeuge le 23 novembre dernier.

Les 19 écoliers, accompagnés de 2 parents ont découvert le C.V.E de Maubeuge qui traite l'ensemble des ordures ménagères des 235 000 habitants de l'Arrondissement d'Avesnes.

Ce traitement par incinération permet la production d'électricité et très prochainement alimentera le futur réseau de chaleur de la ville de Maubeuge et vraisemblablement le futur hôpital.

Nos écoliers ont appris beaucoup.



# Visite du Centre de Valorisation Énergétique pour la classe de M. LEPILLIEZ





# INFOS DIVERSES

# ASSAINISSEMENT DU HAMEAU DE BAPTISTE

A plusieurs reprises, je vous ai informé de l'achèvement des travaux de pose des canalisations d'assainissement du hameau de Baptiste.

Or, à ce jour, le refoulement des eaux usées vers la station d'épuration de Dompierre n'était pas en service, interdisant de la sorte le raccordement des habitations de Baptiste.

Au cours de la réunion d'arrondissement organisée ce 7 décembre, j'ai interpellé le président du SIDEN/SIAN de cette situation anormale.

La réponse suivante a été faite :

« Après différentes difficultés rencontrées avec le branchement EDF de la station de refoulement, celui-ci est maintenant opérationnel et les habitations vont pouvoir se raccorder au réseau d'assainissement dans les premiers mois de 2017 »

Le Maire






## PROGRAMME DE L'ANNÉE 2017 DE

### L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES « LES PETITS MARBAISIENS ».

- Le dimanche 15 janvier : vente de petits pains et croissants.
- Le dimanche 12 mars : vente de petits pains et croissants.
- Le samedi 8 avril : repas dansant, thème vacance et soleil.
- Le dimanche 11 juin : vente de petits pains et croissants.
- Suite du programme en septembre...

Merci aux personnes qui participeront aux opérations pour le élèves de l'école de Marbaix.

Pour plus de renseignements contacter Madame GUILLAUME Cécile au 06.12.07.28.02.



**LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU COEUR  
DE L'AVESNOIS**

# Séjour de Noël

13 - 17 ans

## Moutier dans les Vosges

DU 19 AU 22 DECEMBRE 2016

Marché de Noël de Strasbourg (capitale de Noël),  
ski, randonnées, jeux de société, cinéma,  
bowling, spécialités régionales...  
Hébergement en gîte

✦ 19 places disponibles

Séjour encadré par 6 animateurs diplômés  
(+ de 4 ans d'expérience)

**Tu es intéressé(e) ?**

Envoie dès maintenant une lettre avec tes motivations et une copie de la feuille d'imposition de tes parents par courrier au Pôle enfance-jeunesse - Communauté de communes du Coeur de l'Avesnois, 33 route de Taisnières 59440 Marbaix ou par mél à [Imonnier@coeur-avesnois.fr](mailto:Imonnier@coeur-avesnois.fr)

avant le **vendredi 28 octobre 2016 impérativement.**



## Le Centre d'Initiation Sportive Intercommunal : le sport à la portée de tous !

Le centre d'initiation sportive intercommunal met le sport à la portée de tous les enfants et pré-adolescents des 44 communes du territoire.

Il propose aux enfants âgés de 4 à 12 ans la découverte et la pratique de différentes disciplines sportives tout au long de l'année scolaire.

Les séances ont lieu les mercredis après-midis et samedis matins ou après-midis dans les communes équipées d'un plateau multisport. Handball, escrime, VTT, hockey sur gazon... les enfants ont l'embaras du choix ! Les séances sont encadrées par des éducateurs sportifs.



Handball, escrime, rollers,  
tir à l'arc et bien plus encore !

### INFOS PRATIQUES

**Rentrée 2016/2017 :** du 14 septembre 2016 au 21 juin 2017

**Fermeture annuelle :** du 2 janvier au 28 février 2017.

**Tarifs 2016-2017 :** 15€/an et par activité réservé aux enfants habitants sur le territoire de la 3CA, 13€ pour le 2<sup>e</sup> enfant d'une même famille et 10€ pour les suivants.

**Les documents à fournir :** le règlement de l'inscription ; la fiche d'inscription dûment remplie ; l'attestation d'assurance de responsabilité civile ; la fiche sanitaire de liaison.

**Les conditions d'inscription :** régler l'inscription et fournir les différents documents au pôle sports et loisirs 33, route de Taisnières 59440 MARBAIX

>> La plaquette d'information et les documents nécessaires à l'inscription des enfants sont disponibles sur le site [www.coeur-avesnois.fr](http://www.coeur-avesnois.fr) rubrique Vivre ici/Sport et Loisirs/Le Centre d'Initiation Sportive Intercommunal

Communes	Jours	4-6 ans	+ de 7 ans
Avesnes sur Helpe	samedi	14h/15h	15h/16h
Beaurepaire sur Sambre Prisches*	mercredi	14h/15h	15h/16h
Boulogne sur Helpe	samedi	10h/11h	11h/12h
Cartignies	mercredi	13h30/15h	
Clairfayts	mercredi	14h/15h	15h/16h
Dimechaux Wattignies la Victoire*	mercredi	16h/17h30	
Dompierre sur Helpe Saint Hilaire sur Helpe Taisnières en Thiérache*	samedi	14h/15h	15h/16h
Floyon	samedi	10h/11h	11h/12h
Grand Fayt* / Petit Fayt	samedi	10h/11h	11h/12h
Marbaix	mercredi	14h/15h	14h30/15h30
Prisches	mercredi	14h/15h	15h/16h
Sains du Nord	samedi	10h/11h	11h/12h
Saint Aubin	mercredi	15h30/17h	
Sars Poteries	samedi	10h/11h	11h/12h
Solre le Château	mercredi	13h30/14h30	14h30/15h30

\* Les activités proposées tourneront dans ces communes. Les séances de la première période auront lieu dans les communes de Prisches, Taisnières en Thiérache, Grand Fayt, Wattignies la Victoire. Les éducateurs sportifs vous informeront des changements de lieu à la fin de chaque période.

### Contact et renseignement :

Gérald FOURDRIGNIER, responsable du pôle Sport et Loisirs

Tél. 03 27 59 66 84 - [gfourdrignier@coeur-avesnois.fr](mailto:gfourdrignier@coeur-avesnois.fr)



**PARC NATUREL  
REGIONAL  
DE L'AVESNOIS**



Parc  
naturel  
régional  
de l'Avesnois

## Accueillir le hérisson dans son jardin



Le hérisson contribue à éliminer bon nombre d'animaux considérés comme nuisibles, ce qui en fait un précieux ami des jardiniers. Cependant, pas question d'adopter un hérisson il s'agit d'une espèce protégée qu'il est donc interdit de capturer, de transporter, d'acheter ou de vendre. D'autant que, capturer un hérisson adulte, c'est risquer d'abandonner et de laisser mourir quelques orphelins ! De plus, le jardin qu'on lui offrirait risquerait fort de se révéler trop petit pour cet animal qui a besoin de plusieurs hectares pour subsister. La seule possibilité est d'attendre sa venue en rendant son jardin accueillant.

On peut l'observer à la tombée de la nuit, lorsqu'il part à la recherche de sa nourriture : perce-oreilles, mille-pattes, araignées, limaces, escargots, verres de terre....

Dès que la température descend sous les 10°C, le hérisson entre en hibernation. Il s'aménage un nid fait de mousse et de feuilles mortes à l'abri d'un tas de bois, d'une haie. Il se réveillera de temps à autre, consommant les réserves de graisses accumulées durant la belle saison. Il se réveillera pour de bon vers le mois d'avril.



### Quelques conseils pour rendre le jardin accueillant pour le hérisson :

- Pensez à ménager quelques ouvertures dans les clôtures ou les murs (un espace de 10 cm est suffisant)
- Pensez à laisser un tas de bois, de feuilles mortes, de foin ils seront fort appréciés
- Renoncez à utiliser des produits chimiques
- Laissez une planche de bois aux bords de votre piscine ou de votre mare, pour éviter les noyades
- Ne dérangez jamais un hérisson durant son hibernation

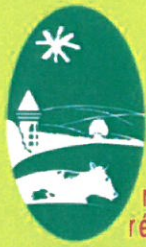
Le Parc naturel régional de l'Avesnois – cour de l'abbaye 59550 Maroilles.

Tel : 03 27 77 51 60 - [contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr).

Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : [www.parc-naturel-avesnois.com](http://www.parc-naturel-avesnois.com)

Photos : © PNRA et F Larrey

Texte : source Natagora

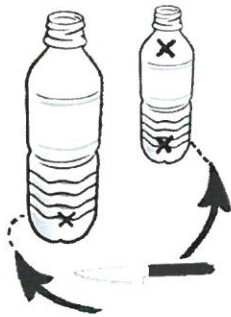


Parc  
naturel  
régional  
de l'Avesnois

# Je crée ma mangeoire à oiseaux

Avec les premières gelées, c'est le moment de commencer à nourrir les oiseaux du jardin. Pour cela nous vous proposons de réaliser une mangeoire à oiseaux avec des matériaux de récupération.

Le nourrissage des oiseaux débute aux premières gelées et se termine au printemps. Il faut toutefois cesser progressivement de nourrir les oiseaux. Un arrêt brutal risquerait de les condamner. Pour nourrir les oiseaux, privilégiez les graines de tournesol, elles conviendront à la majorité des espèces.



## Le matériel nécessaire :

- 2 bouteilles en plastique transparentes : une petite et une grande
- Un couteau
- Du fil de fer
- Une tige en fer ou en bois d'environ 15cm de longueur
- Une pince coupante
- Des graines

## Je réalise ma mangeoire :



- A l'aide du cutter, vous devez découper le bas des deux bouteilles.
- Faites 2 trous près du bouchon sur la petite bouteille afin de faire passer le fil de fer.
- Faites également 2 trous dans la partie découpée de la grande bouteille et dans le bas de la petite bouteille afin de faire passer la tige dans les deux bouteilles et les faire tenir ensemble comme sur le schéma 2.
- N'oubliez pas de laisser un espace entre le fond de la petite bouteille et de la grande afin que les graines puissent descendre.

## Quelques derniers conseils :

Remplissez dans la mesure du possible votre distributeur avec une seule et unique sorte de graines, placez les mangeoires sous un toit ou un abri afin que les graines soient protégées de la pluie, placez votre mangeoire bien en vue, à 10 mètres d'une fenêtre, pour profiter du spectacle !

N'oubliez pas de nettoyer la mangeoire pour éviter la transmission de maladies.



Le Parc naturel régional de l'Avesnois – cour de l'abbaye 59550 Maroilles.

Tel : 03 27 77 51 60 - [contact@parc-naturel-avesnois.fr](mailto:contact@parc-naturel-avesnois.fr).

Vous souhaitez en savoir plus sur les actions et missions du Parc : [www.parc-naturel-avesnois.com](http://www.parc-naturel-avesnois.com)

Illustrations et explications: © Natagora



**PRETEZ-NOUS  
VOS  
SOUVENIRS**



